



Circulaire n° 4049

# Circulaire

aux administrations communales

**Objet :** Appel à projets « Vélosummer 2022 »

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de Monsieur le Ministre du Tourisme concernant le sujet sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Le Ministre des Classes moyennes  
Le Ministre du Tourisme

Luxembourg, le 28 octobre 2021

Affaire suivie par :  
M. Jeff Biever / Mme Anne Haag/ M. Claude Halsdorf  
Email : velosummer@eco.etat.lu

Lettre circulaire aux communes

**Concerne : Appel à projets « Vélosummer 2022 »**

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que la Direction générale du tourisme auprès du Ministère de l'Économie et le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics souhaitent organiser le « Vélosummer 2022 » et de poursuivre ainsi la promotion du Grand-Duché en tant que destination du tourisme à vélo.

En effet, au vu du succès des éditions précédentes, une troisième édition aura lieu du **samedi 30 juillet au dimanche 28 août 2022**.

Pour cette raison, des groupements de communes voisines sont de nouveau invités à proposer des itinéraires cyclables attractifs qui mettent en valeur les atouts touristiques du Luxembourg. Les communes peuvent se concerter avec leur Office Régional de Tourisme respectif pour tout conseil.

Si votre commune est intéressée à participer au « Vélosummer 2022 », nous vous invitons à considérer les points suivants afin de faciliter la planification de cette nouvelle édition :

- **Circuits intercommunaux** : des circuits à vélo qui traversent plusieurs communes, voire différentes régions sont fortement encouragés.
- **Sécurité routière** : comme la sécurité à vélo doit être au cœur de la réflexion, il est conseillé de recourir au maximum aux pistes cyclables et aux chemins vicinaux. Si toutefois un itinéraire particulièrement attractif du point de vue cyclo-touristique ne peut être réalisé autrement, l'Administration des Ponts et Chaussées analysera si un tronçon

de route étatique hors localité pourra être réservé, de façon temporaire, aux cyclistes et aux riverains dudit tronçon dans le cadre du « Vëlosummer 2022 » ;

- **Itinéraires cyclo-touristiques** : les boucles cyclables peuvent être regroupées sous différents thèmes (culturel, gastronomique, familial, sportif, etc.) mettant en évidence les attraits touristiques de votre région. Chaque tour devrait idéalement présenter une distance variant de 15 à 50 km, et ce en fonction du public-cible visé.
- **Valorisation des acteurs régionaux** : une collaboration avec les attractions et structures touristiques ainsi que les établissements Horeca se situant dans les environs des circuits à vélo est vivement recommandée.

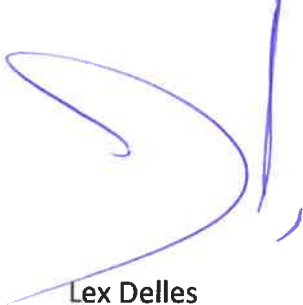
En étroite coopération avec l'Administration des Ponts et Chaussées et les Offices Régionaux de Tourisme, les différentes propositions seront analysées quant à leur faisabilité afin d'élaborer un concept cohérent d'itinéraires cyclables pour l'édition du « Vëlosummer 2022 ».

Nous vous invitons à envoyer vos propositions d'itinéraires cyclables jusqu'au **15 décembre 2021** à l'adresse mail suivante : [velosummer@eco.etat.lu](mailto:velosummer@eco.etat.lu).

A noter que toutes les informations pratiques relatives au « Vëlosummer 2022 » seront disponibles sous le lien [www.visitluxembourg.com/velosummer2022](http://www.visitluxembourg.com/velosummer2022) et seront mises à jour régulièrement.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Ministre du Tourisme,



Lex Delles

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics,



François Bausch